



BULLETIN D'ADHESION SAISON 2026-2027

Merci de compléter ce coupon et de le joindre à votre règlement (chèque à l'ordre de l'Association de Gymnastique Volontaire de Goncelin) **au plus tard le 1er octobre 2026.**

Conditions particulières → toute inscription implique à l'issu du cours d'essai :

- L'acceptation du règlement intérieur de l'association (voir au dos)
- La consultation du questionnaire de santé de la fédération :
 - Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, il faudra remettre une attestation sur l'honneur dûment complétée et signée
 - Sinon il faudra fournir un certificat médical de moins de 3 mois
 - **En l'absence de l'un de ces documents, l'accueil du participant ne pourra pas être accepté**
- Pour le cours de Gym Adaptée, un certificat médical est **obligatoire** pour toute participation
- Toute adhésion est faite pour la saison sans possibilité de remboursement.

NOM : **Prénom** : **NOM de naissance** :

Date de naissance : **Tél.** :

Adresse :

Email :@.....

Cours	Nombre de places	Calendrier	Tarif (euros/an)	Adhésion (euros/an)
Gym Active et Bien Etre	25	Mardi 9h00-10h30	140 €	
Cuisses Abdos Fessiers	25	Mardi 18h30-19h30	105 €	
Cardio Renfo Cindy	25	Mardi 19h30-20h30	105 €	
Gym Adaptée	12	Mercredi 13h00-14h00	150 €	
Cardio Renfo JC	25	Mercredi 18h30-19h30	105 €	
Cross-Training	25	Mercredi 19h30-20h30	105 €	
Pilates Niv. Débutant	15	Jeudi 18h00-19h00	120 €	
Pilates	15	Jeudi 19h00-20h00	120 €	
Pilates	15	Jeudi 20h00-21h00	120 €	
Gym. Entretien + Stretch	25	Vendredi 8h30-10h00	140 €	
Licence (obligatoire)			31 €	
Réduction si inscription à 2 cours			-15 €	
Réduction si inscription à 3 cours et plus			-35 €	
TOTAL				

Droit à l'image : JE REFUSE / J'AUTORISE que les photos et vidéos qui pourraient être prises pendant la saison puissent être utilisées à des fins publicitaires pour les activités de l'AGV de Goncelin.

Date :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

Afin de pratiquer nos cours dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir lire les informations suivantes concernant le fonctionnement de notre association :

- **Informations générales**

- La section propose des cours mixtes pour les personnes de plus de 16 ans.
- La gestion de l'association est assurée par des bénévoles.
- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires (sauf cours de rattrapage lié à des absences de professeur) ni les jours fériés.
- Merci de prendre soin du matériel mis à votre disposition et de le ranger correctement après chaque cours.

- **Tarifs des cours**

- Les cours sont payables annuellement, **aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.**
- L'assurance étant obligatoire pour pratiquer les cours et incluse dans l'adhésion par l'intermédiaire de la licence, le paiement est exigé dès l'inscription sinon toute personne se verra refuser l'entrée de la salle pour des mesures de sécurité.
- Les chèques seront encaissés fin octobre. Il est possible de régler avec plusieurs chèques, leurs encaissements seront espacés d'un mois à partir de fin octobre. Pour les inscriptions après le mois de décembre, un règlement en une seule fois sera demandé.
- Les tarifs appliqués tiennent compte du calendrier, c'est pourquoi il n'y aura pas de report de cours correspondant aux jours fériés.

- **Communication et informations**

- Des mails seront envoyés tout au long de la saison, merci d'en prendre connaissance.
- Pour tout cours annulé, un mail sera envoyé aux adhérents.

- **Certificat médical**

Pour les adhérents majeurs La loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 renvoie aux fédérations sportives la possibilité de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical lors de la prise d'une licence sportive. Le Comité Directeur, sur proposition de la commission médicale de la FFEPGV, a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé. A compter du 1er septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois. Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.